

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 166

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien aux salariés du Centre de Formation de la Croix Rouge Française de l'Albaron.

Les élus de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise apprennent avec stupéfaction l'annonce faite aux 12 salariés du Centre de l'Albaron le 29 novembre dernier de sa fermeture au plus tard en mai 2024.

Ils rappellent qu'en 2023 le centre a accueilli 711 stagiaires, pour un chiffre d'affaires formations de 600 000 € et que les stagiaires restent en moyenne 5 jours et nuits sur le territoire.

Les formations délivrées sont principalement en lien avec la sécurité civiles (Ministère de l'intérieur Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises), à savoir :

- PSC1 Prévention et secours civiques de niveau 1
- PSE1&2 : Premiers secours en équipe
- Formateurs PSC1
- Formateurs PSE1&2
- Formateur de formateurs
- Toutes les formations continues obligatoires et annuelles pour maintenir à jour ces compétences pour chaque spécialité ci-dessus.

Dans ces spécialités sont formées également des personnes d'autres associations comme la Croix Blanche et la Protection Civile ainsi que du personnel des conseils départementaux.

Le centre de l'Albaron est certifié QUALIOPPI pour permettre de passer des conventions de stages avec les entreprises.

L'Albaron devrait également obtenir (dossier en cours) la capacité de publier sur France-Compétence ses formations pour des prises en charges individuelles via le compte CPF (Compte Personnel de Formation).

En outre, le centre assure chaque année la formation continue des formateurs de l'ADSP (l'Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver) et celle :

- Des Pisteurs secouristes des Karellis
- Du personnel des Sybelles
- De la crèche de Val Cenis, d'Orelle et de Bonneval
- Du personnel du CIS à Lanslebourg.

Ce centre de formation, localisé sur notre territoire, est un véritable atout pour la vallée de la Maurienne tant en termes de compétences que d'attractivité touristique puisque l'Albaron a accueilli cette année près de 800 vacanciers (Enfants en colonie et adultes) pour un total de 7000 nuitées et un chiffre d'affaires de plus de 200 000 euros.

Ses hébergements sont appelés à se développer et à remplir un rôle de plus en plus important dans le tourisme de fond de vallée.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Redit** son attachement au Centre de l'Albaron qui vient de fêter ses 40 ans, à son personnel, son expertise ;
- **Demande** instamment à la Direction générale de la Croix Rouge Française de renoncer à cette décision incompréhensible ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

